

MÉMO
N°06

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES



FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE



- ▶ Quel rôle jouent les banques dans le financement des entreprises ?
- ▶ Quel sont les effets de la réglementation internationale sur le financement des entreprises ?
- ▶ Pourquoi faut-il orienter l'épargne vers les entreprises ?

LES BANQUES FRANÇAISES, CHAMPIONNES D'EUROPE DU CRÉDIT

Le financement des entreprises : première priorité stratégique des banques françaises

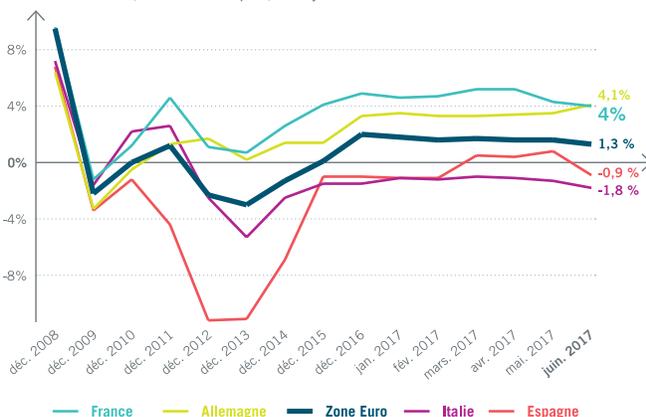
Les banques sont au cœur de l'économie réelle : elles financent le développement des entreprises et ainsi la croissance et l'emploi. Le financement externe des entreprises, par le crédit ou le marché, évolue de +6,2% sur un an, pour atteindre un encours total de **1 544 milliards d'euros** à fin juin 2017 :

- ▶ par le marché : **611 milliards d'euros** d'encours (+9,8% sur un an)
- ▶ par le crédit : **933 milliards d'euros** d'encours, cela représente +4 % de croissance sur un an en France, soit trois fois celle de la zone euro (1,3%) et bien plus que la croissance économique française (+1,6% prévue en 2017 par l'INSEE).

(Source : Banque de France stat info endettement des entreprises en France, à fin juin 2017)

CROISSANCE DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES EN EUROPE

Source : source : BCE, séries statistiques, à fin juin 2017



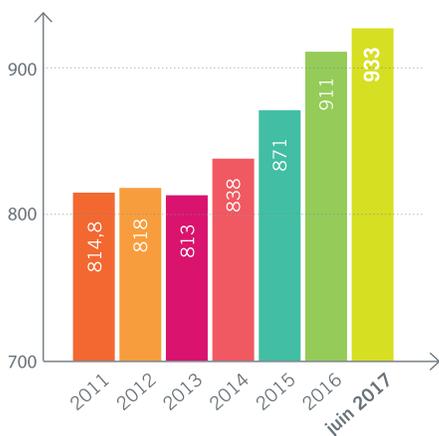
Le crédit permet à tous types d'entreprises de se financer, pour leur activité courante comme pour leurs projets de développement :

- ▶ **+ 0,5%** sur un an pour les crédits de trésorerie qui atteignent **218 milliards d'euros** d'encours,
- ▶ **+ 5,2%** sur un an pour les crédits d'investissement qui atteignent **657 milliards d'euros** d'encours.

Source : Banque de France / BCE, à fin juin 2017

ENCOURS DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES

En milliards d'euros - Source : Banque de France



AUTOFINANCEMENT OU FINANCEMENT EXTERNE ?

Les entreprises disposent de plusieurs possibilités pour se financer. Les solutions dépendent largement du projet et du type d'entreprises : elles seront différentes s'il s'agit de financer les besoins court terme liés à l'activité (trésorerie, stocks...) ou s'il s'agit d'investir dans un nouvel outil de production, du matériel ou la mise en place d'une innovation. Ces solutions, choisies par l'entreprise, lui permettent de se financer en partie ou en totalité :

- ▶ **par l'autofinancement** en mobilisant les ressources financières dont elle dispose (par ses capitaux ou fonds propres, aussi appelés « haut de bilan », mais aussi par une partie des bénéfices dégagés) ; l'entreprise peut également accroître ses ressources en capital en faisant appel à ses actionnaires ou à de nouveaux partenaires investisseurs.
- ▶ **par le financement externe** ou endettement. Les banques jouent alors un rôle essentiel dans l'accès au crédit ou aux marchés financiers, notamment obligataires.

Les banques françaises aux côtés des TPE/PME

Les TPE/PME sont les premières bénéficiaires du crédit aux entreprises en France.



Source : Banque de France

A fin juin 2017, elles mobilisent plus de **385 milliards d'euros** de crédits pour financer leur activité.

La France figure dans les **premiers rangs en Europe** pour l'accès au crédit des PME :

- ▶ plus de 9 PME sur 10 obtiennent le crédit d'investissement demandé,
- ▶ 8 PME sur 10 obtiennent le crédit de trésorerie demandé.

(Banque de France – 2^{ème} trimestre 2017)

L'accès au crédit des TPE est aussi très favorable : plus de 2 sur 3 obtiennent le crédit de trésorerie demandé, et 8 sur 10 les crédits d'investissement.



UNE COLLECTION
DE GUIDES SUR LE
FINANCEMENT À
COURT TERME
ET UN SITE DÉDIÉ
AUX ENTREPRISES :
AVECLESPME.FR

Une TPE ou PME qui a un projet peut ainsi trouver auprès des banques le financement nécessaire pour le réaliser, avec **des conditions de taux les plus favorables d'Europe : 1,86% en moyenne en France contre 2,23% pour la zone euro**

(source BCE - nouveaux crédits en juin 2017 inférieurs à 1 million d'euros avec une période de fixation initiale jusqu'à 1 an).

Proximité et dialogue

Le financement constitue seulement une partie des services que les banques proposent à leurs clients entreprises.

Les banques sont aux côtés des entreprises, quelle que soit leur taille, grâce à un maillage de proximité sur le territoire, avec des agences et conseillers dédiés aux entrepreneurs, des espaces pour les start-ups ou des centres d'affaires PME.

Dans un souci permanent d'amélioration, les banques ont collectivement adopté, en 2016, quatre « préconisations professionnelles » pour faciliter la lisibilité des tarifs des produits de financement court terme et l'information des TPE/PME.

Cette initiative prolonge **les mesures mises en œuvre depuis 2014 pour améliorer la relation avec les TPE et les professionnels** : explications en cas de refus de crédit, indication des recours possibles dont la médiation du crédit, délai maximum de réponse sous 15 jours ouvrés pour une demande de financement...



UN GLOSSAIRE POUR COMPRENDRE LA TARIFICATION DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT COURT TERME

Un modèle de banque universelle au service de tous les clients

Modèle original du secteur bancaire français, **la banque universelle regroupe au sein d'une même institution la palette complète des métiers bancaires et financiers**. La banque apporte ainsi tous les services dont peuvent avoir besoin les entreprises : gestion de trésorerie, services de paiement, assurance, placement / épargne, financement de l'activité (mobilisation de créances, affacturage...), financement des locaux ou des équipements (crédit bancaire, crédit-bail, leasing...), solution de financement de l'activité par le marché (grâce aux

expertises de la Banque de Financement et d'Investissement), accompagnement à l'international, services spécialisés (épargne salariale), ...

La banque universelle, grâce à sa proximité, contribue efficacement au financement de l'économie, à des conditions favorables.

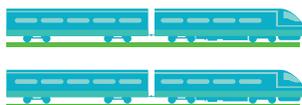
293

MILLIARDS D'EUROS
DE NOUVEAUX CRÉDITS
AUX ENTREPRISES
SUR UN AN (JUN 2016
À JUN 2017).

Cela équivaut à
7 éoliennes...



... ou 2 rames de train
par heure !





L'ÉVOLUTION DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Un recours croissant au marché

Bien que le crédit reste central dans le financement des entreprises, on constate **en France un recours croissant au marché.**

Les banques interviennent aux côtés de leurs clients et les accompagnent avec leurs services spécialisés de Banque de Financement et d'Investissement (BFI).

Les grandes entreprises, et dans une moindre proportion les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et certaines PME, font appel au **financement de marché pour constituer ou accroître leur capital comme pour financer les projets ou les besoins à court terme.**

BANQUES DE FINANCEMENT
ET D'INVESTISSEMENT
**A QUOI SERVENT LES
BFI ?**



Les BFI jouent un rôle utile et fondamental dans le financement et la couverture des risques des entreprises, des infrastructures, comme du secteur public. La FBF a réalisé un film pédagogique qui s'appuie sur les témoignages de clients expliquant concrètement comment les BFI répondent utilement à leur besoins : introduction en bourse, couverture de risque de change, financement obligataire, placements privés, émission d'obligations vertes...

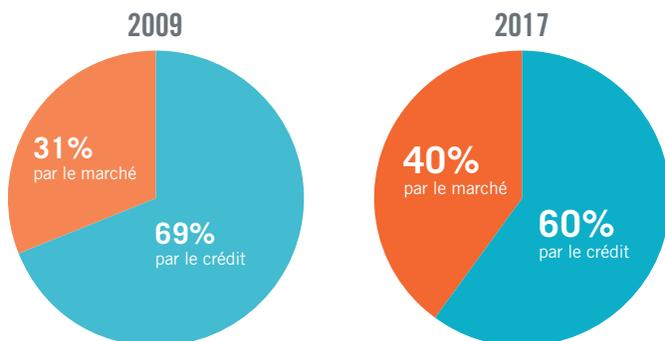
*Retrouvez
la vidéo
sur fbf.fr* 

Aux Etats-Unis, le financement des entreprises passe majoritairement par les marchés (70%), l'intermédiation bancaire ne représentant que 30%. En France, au contraire, les entreprises font majoritairement appel aux crédits

bancaires, même si près de 40% passent désormais par le marché (contre 30% en 2009). **Une tendance qui est amenée à se renforcer sous l'effet de la réglementation.**

EVOLUTION DES SOURCES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Source : Banque de France



POUR UNE RÉGLEMENTATION ADAPTÉE AU FINANCEMENT

Pour des règles prudentielles adaptées

Loin d'être opposées à la réglementation, les banques françaises s'inquiètent de la **possible mise en œuvre de nouvelles règles prudentielles pénalisantes pour le financement de l'économie**. Les banques ont fait la preuve de leur solidité et **ont mis en œuvre toutes les mesures visant à assurer la stabilité du système bancaire mondial et à garantir un contrôle efficace des banques**. Les discussions en cours



au Comité de Bâle sur un changement de méthode d'évaluation des risques auraient pour conséquence, à même niveau d'activité, de devoir augmenter une nouvelle fois le niveau d'exigence de fonds propres des banques françaises et européennes **limitant alors leur capacité à financer l'économie et notamment les entreprises**.

Des règles comptables défavorables

Les nouvelles normes comptables mondiales « IFRS9 » auront, elles aussi, un effet sur le coût ou les

conditions d'octroi des crédits, en obligeant les banques à constituer des provisions supplémentaires (application au 01/01/2018). **Les évolutions réglementaires**, par leur impact sur le crédit (volumes, coût ou condition d'octroi), **pèseront donc sur les perspectives de croissance en France et en Europe**, renforçant le recours au marché, augmentant le coût du crédit et limitant la capacité de prise de risque et les durées de prêt.

Une pression fiscale pénalisante

La fiscalité spécifique des banques, en forte augmentation ces dernières années, pèse également sur l'activité bancaire et ses conditions d'exercice pour répondre aux attentes des clients. Entre 2010 et 2017, les charges supplémentaires cumulées (sociales, fiscales, contributions au fonds de résolution) sont estimées à près de 13 milliards d'euros en France. **Les prélèvements spécifiques aux banques, ajoutés aux impôts qu'elles paient au même titre que toutes les entreprises, représentent une réduction de la capacité à financer les projets de leurs clients dont les entreprises.**



NOS ENJEUX

Continuer de financer l'économie

Les mesures en discussion au Comité de Bâle ne doivent pas avoir pour conséquence de freiner le financement de l'économie. Il est essentiel que les banques puissent garder la possibilité de faire du crédit aux entreprises, notamment aux PME, comme elles l'ont toujours fait y compris depuis la crise de 2008.

L'industrie bancaire en France est solide, stable et la meilleure en Europe pour le financement de l'économie. Les entreprises, notamment les plus petites, doivent pouvoir compter sur les banques pour financer leur développement. C'est en ce sens que la profession souhaite défendre et promouvoir les atouts du modèle français de financement des entreprises, qui est un enjeu d'indépendance et de compétitivité pour notre pays et pour l'Europe.

Développer les financements de marché en Europe : la relance de l'UMC

La réglementation bancaire pousse vers davantage de financements de marché et l'Europe doit donc trouver les moyens de développer les marchés de capitaux.

La Commission européenne a lancé en 2014 le projet d'**Union des Marchés de Capitaux (UMC)** destiné à développer les

marchés de capitaux en Europe pour diversifier les sources de financement des entreprises et leur faciliter l'accès au marché. **Les banques françaises**, qui sont parmi les premières banques de financement et d'investissement en Europe, **ont donc un rôle majeur à jouer dans le financement par les marchés de l'économie européenne.** Le projet a du mal à démarrer.



La relance de l'UMC est indispensable au financement de l'économie européenne.

La Fédération bancaire française préconise une approche plus stratégique, et suggère la création d'un « comité des sages » réunissant des personnalités reconnues, qui définirait les grandes orientations pour promouvoir la relance de l'UMC.

Favoriser l'épargne longue et productive

La France dispose d'une épargne abondante mais encore **insuffisamment orientée vers le financement de l'investissement productif**.

15% 
C'EST LE TAUX D'ÉPARGNE DES MÉNAGES

Une fiscalité de l'épargne adaptée, dans le sens d'une plus grande incitation à l'investissement de long terme, est nécessaire, de même que la prise en compte des réticences culturelles liées au risque, et ce afin de créer une nouvelle génération d'investisseurs prêts à soutenir le développement de nos entreprises.

Il est impératif de retrouver un système dans lequel la hiérarchie des taux et des risques est respectée. Aujourd'hui, les taux et la fiscalité de l'épargne réglementée à vue restent atypiques.

Il est également indispensable d'avoir **un cadre réglementaire et fiscal stable, qui redonne confiance aux investisseurs** et permette aux entreprises de se financer et d'investir dans de bonnes conditions.

18, RUE LA FAYETTE
75440 PARIS CEDEX 09
TÉL : 01 48 00 52 52

FBF.FR



Achévé de rédiger en septembre 2017